



# EXTRAIT DU

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 mars 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD.

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. José ALMEIDA pouvoir à Mme Claude DARCIAUX
M. Georges MAGLICA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Murat BAYAM pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Chaire Unesco "Culture et traditions du vin" - Subvention 2010**

La Chaire « Culture et Tradition du Vin », créée à l'Université de Bourgogne en octobre 2006 a été officiellement homologuée par l'UNESCO en septembre 2007. La vigne et le vin n'étaient, jusqu'en 2006, pas représentés dans les programmes de l'UNESCO : il était donc particulièrement important que cette chaire « Vin et Culture », unique au monde, s'installe en Bourgogne, lieu dont la diversité des terroirs et la richesse du patrimoine sont universellement reconnues.

L'intégration de cette chaire à l'Université de Bourgogne avait sa raison d'être puisqu'elle est l'une des rares universités dans le monde à être propriétaire d'un vignoble AOC, qu'elle exploite dans la côte de Nuits Saint-Georges. Elle s'est dotée d'une filière oenologie et de structures de formation et de recherche sur la vigne, le vin et leur patrimoine culturel.

Dès sa mise en place, la Chaire UNESCO « Culture et Tradition du Vin » a multiplié les actions autour de l'ensemble des savoirs sur la vigne et le vin, tant en matière de formation, de recherche et de valorisation, que de diffusion des connaissances vers le grand public, ou de manifestations culturelles.

Ces manifestations ont bénéficié en 2009 de soutiens financiers du monde académique (Université de Bourgogne, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), des collectivités territoriales (Région Bourgogne, Ville de Dijon, Grand Dijon) et de la CCI de Beaune.

En 2007, le Grand Dijon a participé au soutien de la Chaire UNESCO à hauteur de 20 000 € ; pour les actions 2008, le Grand Dijon a participé à hauteur de 25 000 €, de même qu'en 2009.

Par courrier en date du 12 janvier 2010, la Présidente de la Chaire UNESCO a adressé au Grand Dijon le bilan détaillé des actions 2009, qui souligne le développement international de la Chaire UNESCO et le prix du meilleur livre de recherche oenologique de l'année 2009, décerné par le jury des « Gourmand World Cookbook Awards », à l'ouvrage « Rencontres du Clos-Vougeot 2008 ».

Le programme prévisionnel des actions 2010 est le suivant :

- Activités de Formation ;
- Activités de recherche, valorisation et diffusion des savoirs ;
- Soutien aux jeunes chercheurs ;
- Publications ;
- Renforcement du réseau international ;
- Manifestations culturelles.

Pour les actions 2010, le Grand Dijon est sollicité pour une participation financière de 25 000 € à l'identique de l'an passé, avec un budget prévisionnel de 171 000 € (détaillé ci-après).

RECETTES		DEPENSES	
		<b>1 – Fonctionnement de la Chaire</b>	
Conseil Régional Bourgogne	50 000 €	petit matériel, consommables, communication, fonctionnement	25 000 €
BIVB	40 000 €		
<b>Grand Dijon</b>	<b>25 000 €</b>	Vacations dont développement du web et de la revue électronique « territoires du vin »	6 000 €
Ville de Dijon	5 000 €		
Ministère Education Nationale	10 000 €	<b>2 – Programme de recherche et d'échanges</b>	
Université Bourgogne	30 000 €	a) colloques internationaux, séminaires, journées d'études, conférences, expositions, réunions structurelles	45 000 €
Comité Interprofessionnel des vins de Champagne	5 000 €	- frais de voyage	45 000 €
Société civile du domaine de la Romanée Conti	1 000 €	- frais de séjour	15 000 €
CCI Beaune.	5 000 €	- logistique	
		b) Aide à la publication dont revue électronique et aide à la valorisation	15 000 €
		c) Soutien au programme de recherche « De la vigne en Champagne au vin de Champagne »	5 000 €
			15 000 €
		d) Soutien doctorants et post-doctorants	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>171 000 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>171 000 €</b>

Vu l'avis du Bureau et de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention de 25 000 € à l'Université de Bourgogne afin de participer au financement des actions 2010 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », aux côtés des partenaires locaux et de l'Etat ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et autoriser le mandatement de cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**26 MARS 2010**



Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

\* 40, rue de la Préfecture  
21075 DIJON CEDEX

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE  
Pierre PRIBETICH

Convocation envoyée le 18 mars 2010  
Publié le 26 MARS 2010  
Déposé en Préfecture le

Vu pour être annexé à la délibération n° 17  
du Conseil de Communauté du 25 mars 2010  
Dijon, le 26 MARS 2010

**LE GRAND DIJON**  
Communauté de l'agglomération  
dijonnaise

**UNIVERSITE DE BOURGOGNE**

Pour le Président,  
Es. 2010  
Président



## CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

080

Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin »

- Programme d'actions -

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 MARS 2010

Entre les soussignés :

**Le Grand Dijon, communauté de l'agglomération dijonnaise,**  
*représentée par Monsieur François REBSAMEN, président,*  
dûment habilité par délibération en date du



d'une part,

Et :

**L'Université de Bourgogne,**  
*représentée par Madame Sophie BEJEAN, présidente,*  
dûment habilitée par son conseil d'administration,

d'autre part.

### IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT

Avec la convention de partenariat UniversCités 2009-2012, le Grand Dijon a réaffirmé son soutien à l'Université de Bourgogne, en tant qu'acteur important de développement économique, social et culturel du territoire communautaire. Dans ce cadre, le Grand Dijon poursuit son engagement auprès de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », pour ses programmes de formation en France et à l'étranger.

La Chaire « Culture et Traditions du Vin », créée à l'Université de Bourgogne en octobre 2006, a été officiellement homologuée par l'UNESCO en septembre 2007. Dès sa mise en place, elle a multiplié les actions autour de l'ensemble des savoirs sur la vigne et le vin, tant en matière de formation, de recherche et de valorisation, que de diffusion des connaissances vers le grand public, ou de manifestations culturelles.

## **CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par le Grand Dijon à l'Université de Bourgogne pour le programme d'actions 2010 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » et de définir les modalités de versement de cette subvention.

### **Article 2 - PRESENTATION DU PROJET**

Le programme prévisionnel 2010 de la Chaire UNESCO, pour lequel une subvention de 25 000 € est demandée, est le suivant :

- **Activités de recherche et de formation en France et à l'étranger**
- **Recherche, valorisation et diffusion des savoirs :**
  - . *un programme de recherches en France ;*
  - . *un programme de recherches en coopération internationale ;*
  - . *développement d'un programme de recherche : « la construction sociale et historique des territoires du vin » ;*
  - . *montage d'un projet prévu pour 2011 auprès de l'ANR, en partenariat avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne : « description et définition de la qualité des vins du XVIIIème siècle à nos jours » ;*
  - . *colloques internationaux ;*
  - . *séminaires et journées d'études ;*
  - . *cycles de conférences : « les territoires internationaux du vin », « de la vigne en Champagne au vin de Champagne »*
  - . *expertise auprès des professionnels.*
- **Soutien aux jeunes chercheurs**
- **Publications**
- **Renforcement du réseau international**
- **Manifestations culturelles :**
  - . *festival « Musique et vin au Clos Vougeot ;*
  - . *soutien scientifique à l'exposition itinérante « de la vigne en Champagne au vin de Champagne ;*
  - . *partenariat scientifique.*

### Article 3 – FINANCEMENT DU PROJET

Afin de financer les actions 2010 de la Chaire UNESCO, le Grand Dijon est, entre autres, sollicité pour un montant total de 25 000 €, avec le budget prévisionnel ci-après :

RECETTES		DEPENSES	
		<b>1 – Fonctionnement de la Chaire</b>	
• Conseil Régional Bourgogne	50 000 €	• petit matériel, consommables, communication, fonctionnement	25 000 €
• BIVB	40 000 €		
• <b>Grand Dijon</b>	<b>25 000 €</b>	• Vacances dont développement du web et de la revue électronique « <i>territoires du vin</i> »	6 000 €
• Ville de Dijon	5 000 €		
• Ministère Education Nationale	10 000 €	<b>2 – Programme de recherche et d'échanges</b>	
• Université Bourgogne	30 000 €	a) colloques internationaux, séminaires, journées d'études, conférences, expositions, réunions structurelles	
• Comité Interprofessionnel des vins de Champagne	5 000 €	- frais de voyage	45 000 €
• Société civile du domaine de la Romanée Conti	1 000 €	- frais de séjour	45 000 €
• CCI Beaune.	5 000 €	- logistique	15 000 €
		b) Aide à la publication dont revue électronique et aide à la valorisation	15 000 €
		c) Soutien au programme de recherche « <i>De la vigne en Champagne au vin de Champagne</i> »	5 000 €
		d) Soutien doctorants et post-doctorants	15 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>171 000 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>171 000 €</b>

### Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

La subvention 2010 d'un montant de 25 000 € sera versée en une fois, dès notification de la présente convention à l'Université de Bourgogne.

### Article 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par le représentant du Grand Dijon.

## **Article 6 - ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE**

L'Université de Bourgogne s'engage à employer l'intégralité de la subvention à la réalisation des actions 2010 de la Chaire UNESCO, à l'exclusion de toute autre opération.

L'Université de Bourgogne s'engage à communiquer au Grand Dijon le bilan des actions 2010 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », lorsque ces dernières seront entièrement réalisées.

## **Article 7 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait à Dijon, le  
En deux exemplaires originaux.

Pour le Grand Dijon,  
*Le Président,*

Pour l'Université de Bourgogne,  
*La Présidente,*

**François REBSAMEN**

**Sophie BEJEAN**